

**WILSON
DIAZINON 5G
INSECTICIDE GRANULAIRE**

Pour supprimer les insectes de pelouse et gazon.
Pour la répression des vers blancs.

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 2006 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : diazinon 5 %

ATTENTION – POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 20 kg

Nu-Gro IP Inc.
10 Craig St.
Brantford, ON
N3R 7J1

MODE D'EMPLOI :

TRAITEMENT LOCALISÉ SEULEMENT: Pour appliquer ce produit, utiliser une boîte qu'il suffit de secouer.

Contre les perce-oreilles – Appliquer 20 g par m² dans les locations infestés.

Pyrales des prés, Cloportes communs, Podures (Collemboles) – Appliquer 7,5 to 15 g par m² dans les locations infestés.

Punaises des céréales – Appliquer 20 g par m² dans les locations infestés. Arroser légèrement avant et après l'application.

Fourmis : Applications localisées sur la pelouse, dans le jardin, sur le patio, dans l'entrée de garage, etc. : Fourmis – Appliquer 3 grammes (une cuillère de 5 mL) sur la fourmilière et autour de celle-ci. Guêpes fouisseuses – Appliquer 3 grammes à l'entrée et autour de chaque nid; attendre au crépuscule lorsque les guêpes ne sont pas actives.

ÉPANDRE À LA VOLÉE : Après le traitement, bien arroser la pelouse pour y faire pénétrer le produit.

La répression des vers blancs (tels comme l'hanneton européen et la larve de scarabée japonais) : Lorsque l'échantillonnage montre que les larves de vers blancs se nourrissent activement dans la zone radicale, appliquer le produit à raison de 900 g pour 100 m². Ne pas utiliser dans les zones où le chaume à une épaisseur supérieur à 3 cm. Période : fin juillet à début octobre. Ne pas retourner sur la pelouse ou le gazon traités dans les 24 heures suivant l'application et l'arrosage (excepté pour les terrains de golf et les gazonnières). Des panneaux doivent être installés pour demander aux gens de ne pas pénétrer dans les zones traitées pendant 24 heures après l'application et l'arrosage.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ce produit peut être mortel si avalé. Éviter tout contact avec la peau et éviter d'inhaler sa poussière. Quand on traite une pelouse ou un gazon, porter des vêtements de travail recouverts d'une combinaison ainsi que des gants de protection contre les produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, l'irrigation et le nettoyage. Porter un masque de protection contre les poussières homologué pendant le chargement. Bien se laver après l'avoir manipulé. Éviter toute contamination de l'eau et de la nourriture. Toujours suivre le mode d'emploi. **Poissons et animaux - précaution :** Ce produit représente un danger pour les poissons et les animaux sauvages. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau domestique ou d'irrigation, lacs, cours d'eau et étangs.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, contacter un médecin. En cas d'ingestion, faire vomir et appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le diazinon est un inhibiteur organophosphoré de la cholinestérase. Lavage de l'estomac. Il faut faire preuve de prudence pour éviter toute aspiration de liquide. Antidote : sulfate d'atropine, à raison de 1 à 2 milligrammes aux 15 minutes si nécessaire.

ÉLIMINATION : Vider complètement le sac. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

AVIS À L'ACHETEUR : La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))